

simonov / il y a douze années

[importation d'Allemagne](#)

un membre du forum a t il déjà rempli leur formulaire d22 si oui je remplis quelle n° de case

merci

lagaffe / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

perso, non , désolé

p.fichaux / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

Je viens de jeter un oeil sur le document de douane, accord préalable Allemad, Belge DG 06 et Français sont pratiquement les mêmes.

Je suppose que sa être sa ?.

simonov / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

je ne sais pas trop si il me demande de mettre un n° d'importation ou le n° de mon autorisation pour l'arme

olivier1967 / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

Perso,j'ai récemment demandé un accord préalable d'importation d'arme pour l'Allemagne(achat sur Egun).

Il faut télécharger le formulaire sur internet,le remplir et l'envoyer au banc d'épreuve de Liège.

J'ai reçu quelques jour plus tard une lettre du banc d'épreuve pour dire que je devais prendre RDV chez eux pour présenter l'arme dès que l'aurais acheté (prix de 9,80 euros).

J'attends le retour du formulaire de la région Wallonne que je pourrais présenter au vendeur allemand.

Il faut une dizaine de jours .

Ah,j'oubliais,il faut joindre une photocopie de la LTS ou du modèle 4 avec la demande préalable d'importation.

Edité 2 foi(s). La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par olivier1967.

p.fichaux / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

Ben je ne voie pas.

case 1 pays de départ

2 destination

3 expéditeur

4 destinataire et une case : Reisepass - / persaunalaueis-Nr la sait pas dou sa sort et à coté la date 18.11.2003

??.

5 armes : type, model marque, calibre, caractéristique

en 6 j'ai le numero de l'arme

7 rien

8 date tampon signature

9 rien

et 10 rien

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a douze années et a été effectuée par p.fichaux.

simonov / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

pour olivier tu as telecharger le document allemand ou belge , sais tu me dire comment tu as fait pour le tableau n°5 demain je demanderai les infos pour le remplir

merci

olivier1967 / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

J'ai téléchargé le premier document de la liste,c'est le DG 06 en français accord préalable d'importation ,ça se trouve sur la première page de licences d'armes et de biens à double usage.

Le document allemand que tu peux télécharger sur EGUN par exemple est aussi bon(demander d'abord au banc d'épreuve de Liège),en fait le document est la directive 91/477/cee et 93/15/cee.

J'ai aussi hésité,j'ai téléphoné au banc d'épreuve où une personne m'a très bien renseigné.

Dans le tableau 5:j'ai écrit celà par exemple:

N°1

catégorie fusil

Type a répétition

marque fn

calibre 22lr

N° d'identification 042

épreuves CIP oui(je pense que l'arme doit avoir les poinçons d'un banc d'épreuve reconnu ou alors les demander à celui de Liège)

Nombre 1

Voilà,j'attends l'accord de Namur maintenant,c'est aussi la première fois pour moi.

simonov / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

je pensais que je devais remplir celui de la region wallonne pour l'importation et que celui de sur egun etait pour le vendeur pour un permis d'exporter comme ils sont un peu different je viens de lui demander des infos pour les n° 3et5 comme ca j'irai au banc d'épreuve l'apporter directement

toujours un peu dur la première fois

p.fichaux / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

Le document Allemand le vendeur doit le faire pour moi c'était l'armurier Allemand.

case 5 de gauche à droite.

classement allemand, à côté classement en Belgique, désignation de l'arme pistolet / carabine, Marque de l'arme et le modèle, calibre, cas à côté rien, suivant CIP oui / non, dernière case le numéro de l'arme.

simonov / il y a douze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

ok merci j'ai reçu les dernières informations du vendeur demain banc d'épreuve avec les documents j'en profiterai pour passer mon mosin nagant modèle 38 et le mettre sur ma liste, tout compte fait une fois l'angoisse de faire mal disparue s'est pas très compliquée

après mon makarov reste plus qu'un revolver nagant à trouver, suite du poste demain soir si problème au b.e.

Leon5 / il y a onze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

Je me permets de relancer ce sujet car je me suis aperçu que les conditions ont changé.

Le marché allemand de l'occasion demeure le plus intéressant en Europe par la quantité d'articles disponibles et par les prix attractifs, mais les frais d'achats semblent avoir fait un bond (frais administratifs et surtout de transport).

Après un rapide sondage auprès d'armuriers allemands, les frais d'exportation d'un pistolet, par exemple, se situeraient entre 100 et 125 €. C'est plus de deux fois le tarif de l'an passé.

Donc avant d'acheter, vérifiez auprès du vendeur le montant tout compris. Demandez un "devis".

lagaffe / il y a onze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

sans doute : prix de licence d'export, et + frais d'expédition dans un envoi hyper sécurisé le tir devient un "hobby" de luxe extrêmement coûteux

simonov / il y a onze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

sécurisé faut le dire vite mon makarov est venu par dhl et comme j'étais pas là il ont mis le colis chez le voisin, mais s'est vrai que le transport et les papiers qui vont avec coûte assez cher entre 80 et 130 euros et il n'y a pas de différence entre un pistolet et un fusil

olivier1967 / il y a onze années

[Re: importation d'Allemagne](#)

Est-ce légal de recevoir des armes par colis sécurisé DHL?
je pensais que nous devions nous rendre chez le vendeur?

olivier1967 / il y a dix années

[Re: importation d'Allemagne](#)

Si je veux acheter un pistolet poudre noire en Allemagne, il me faudra un accord préalable d'importation pour la Belgique, mais cette arme est en vente libre en Allemagne, je n'aurais pas besoin d'un accord d'exportation allemand?

Pour l'immatriculation au RCA, l'enregistrement à la police est-elle suffisante, ou dois-je quand même me rendre au Banc d'Epreuve de Liège?

lagaffe / il y a dix années

[Re: importation d'Allemagne](#)

normalement , en Belgique , il est interdit d 'expédier des armes par la poste , même pas en 2 parties comme le font les Français !

mais DHL, Fedex , UPS , ne sont pas la poste ! il se peut qu'ils ont un agrément pour ce type de transport , vu que sécurisé .

mais aucune certitude !

pour Olivier :

je ne pense pas qu'il faille une licence d' importation dans le cas d' armes couvertes par une LTS , en tout cas pas pour des achats au Luxembourg /Hollande , France , malgré que ce soit une 8 eme cat , donc en vente libre , (la France n' est pas dans le Benelux) Allemagne suis pas sûr non plus

mais ce qui est sûr :

l'arme doit être présentée au banc d 'épreuve ,pour la traçabilité , d 'une part , et si elle porte des poinçons d'épreuve reconnus par Liège , pas de problèmes , sinon elle sera éprouvée et poinçonnée a Liège

un simple coup de fil a Liège te renseignera [www.bancdepreuves.be]

Edité 1 fois. La dernière correction date de il y a dix années et a été effectuée par lagaffe.
